

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 06 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vendredi six septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire, Jean-Claude GERARDIN, Marie-Claire CHARLOT : Adjoints, Jérôme BARBIER, Stéphane BERNARDOT, Jean-Michel BRIÉ, Laurent LALUBIE, Henri MATHEY, Isabelle JEUNET, Daniel TURPIN: Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Pierre CORSIN pouvoir à Mme Marie-Claire CHARLOT

Convocation adressée le : 02 septembre 2013

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne Mme Marie-Claire CHARLOT, comme secrétaire de séance.

Le maire demande d'approuver le conseil municipal du 26 juin 2013, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce compte-rendu.

29/2013 : Jumelage participation aux frais de trajet :

Dans le cadre du jumelage franco-italien qui a eu lieu du 05 au 07 juillet 2013, M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le remboursement de frais de transport. Les cyclistes de l'association ASL devaient parcourir le trajet Aiserey-Moscuzzano. A la suite d'un accident sur la voie publique, en Suisse, plusieurs cyclistes ont été blessés. Compte-tenu de la gravité de leurs blessures et des dégâts, ils ont été dans l'obligation de louer un véhicule. Cet accident a occasionné de multiples frais liés d'une part, aux dégâts matériels et d'autre part aux frais logistiques supplémentaires, location de véhicule, carburant, péages. La somme totale de ce déplacement s'élève à 821.87 €, pour l'association du comité de jumelage.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité, en dédommagement des frais supplémentaires occasionnés par cet accident, d'allouer une somme de 485.01 €, correspondant au remboursement des frais liés à la voiture de location.

30/2013 : Encaissement chèque don association ATC

Lors de son assemblée générale, l'association Aiserey Tennis Club (ATC) a prononcé sa dissolution. Les comptes financiers présentaient un bilan positif. A la majorité des membres de cette association, une somme de 3 220.00 € a été attribuée, par chèque, à la commune, pour faciliter les activités de l'Espace Jeunes.

Après débat, le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité, l'acceptation de ce don et décide l'encaissement de ce chèque.

Par ailleurs, le maire informe le conseil municipal, que les deux terrains de tennis sont, à présent, gérés par la commune et laissés libre d'accès. L'un sera notamment réservé pour l'aménagement du terrain multisports.

31/2013 : PLU : désignation nominative de l'avocat

Dans l'affaire qui oppose la commune à la SCEA Bernadette LEJEAS, concernant un recours contre le plan local d'urbanisme, le maire, conformément à la délégation permanente qui lui a été attribuée en 2008, par le conseil municipal peut ester en justice.

Afin de clarifier cette injonction, il est nécessaire de désigner nominativement le nom de l'avocat, chargé de représenter les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Dijon. Il s'agit de Maître Vincent CORNELOUP, de la société inter-barreaux d'avocats « DSC Avocats », de Dijon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à prendre cet avocat, pour défendre les intérêts de notre commune et le charge de signer tout document afférent à cette affaire.

Questions diverses :

- **Baux ruraux communaux : exploitation des terres :** Après cessation d'activité professionnelle de 2 agriculteurs d'Aiserey, de nouveaux contrats de baux ruraux sont à prévoir. Le maire informe que la commune possède 18 hectares à relouer. Après une réunion, avec l'ensemble des agriculteurs d'Aiserey un accord commun avait été trouvé pour répartir équitablement les terres. Deux agriculteurs ne sont plus d'accord avec cette répartition. Ils ont déposé conjointement une permission d'exploiter, pour la totalité des terres. La commune pour statuer, a besoin du rapport de la commission de contrôle de la Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or. Ces locations deviendront définitives à l'issue du vote du conseil municipal et à la signature des baux correspondants. Après discussion, le conseil municipal suggère au maire, de rajouter sur une lettre lue devant être et adressée aux agriculteurs, les risques inhérents à la culture anticipée à la signature du bail.
- **Terrain multisports :** L'entreprise CASAL SPORT retenue pour effectuer les travaux d'aménagement interviendra le lundi 09 septembre 2013, pour une durée d'environ une semaine de travaux.
- **Taxe d'aménagement dans la ZAE :** Suite à la réception des premières taxes d'aménagement (ex : Taxe Locale d'Equipement) pour les permis de construire en zone artisanale, le maire explique que les artisans sont fortement taxés. Le calcul de cette nouvelle taxe, mise en place depuis cette année, augmente

exagérément l'impôt des professionnels. Après discussion entre les membres du conseil municipal et les artisans présents, il a été convenu que chaque pétitionnaire adresse un courrier à M. le Préfet de la Côte-d'Or, pour l'alerter, sachant que le maire a déjà sollicité un entretien avec M. le Préfet, à ce sujet. Le conseil municipal à l'unanimité, est conscient du préjudice financier important subi. Il est favorable à toutes démarches permettant de faire baisser cet impôt qui pèse sur chaque entreprise, avant même le début de son activité. Afin d'obtenir rapidement une solution permettant d'aboutir à une réduction d'impôt, voire une remise gracieuse de dette spécifique aux professionnels, le conseil municipal envisage de demander l'appui d'un fiscaliste ou d'un organisme agréé, pour étudier toute piste permettant une fiscalité appropriée. Cette disposition doit intervenir rapidement avant la fin d'année où le conseil se prononcera sur une éventuelle révision du taux de la taxe d'aménagement, par zone.

- **Caserne des pompiers** : le maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation de la caserne devraient intervenir d'ici la fin de l'année. Les plans de la caserne sont présentés aux membres du conseil municipal. Cet aménagement a reçu l'approbation des sapeurs-pompiers volontaires.

Fin de séance : 19 h 40

Date prévue pour le prochain conseil : 25 octobre 2013

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Numéros</i>	<i>Intitulé</i>
29/2013 :	29/2013 : Jumelage participation aux frais de trajet
30/2013 :	30/2013 : Encaissement chèque don ATC
31/2013 :	31/2013 : PLU : désignation nominative de l'avocat

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Jean-Claude GÉRARDIN	1 ^{er} Adjoint au maire		
Jean-Pierre CORSIN	2 ^{ème} Adjoint au maire	Pouvoir à Marie-Claire CHARLOT	
Marie-Claire CHARLOT	3 ^{ème} Adjoint au maire		
Jean-Michel BRIÉ	Adjoint délégué		
Henri MATHEY	Adjoint délégué		
Jérôme BARBIER	Conseiller municipal		
Stéphane BERNARDOT	Conseiller municipal		
Isabelle JEUNET	Conseillère municipale		
Laurent LALUBIE	Conseiller municipal		
Daniel TURPIN	Conseiller municipal		